



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX**  
**DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 30, statuera sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

**Lieu de dérogation**

**Nature**

2361, rang Saint-Antoine / Lot 3 369 398 / Zone H1-751	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type mausolée en cour avant secondaire en dérogation à l'article 2.2.11.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet que dans les cours arrière et latérales.
---	--

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, lors de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2022.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)